

Contact Sheet



Europe

 **Austria**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Belgium / Lux**
Tel: + 32 58235140
Sparex Belgium Bvba
Toevluchtweg 9
B- 8620 Nieuwpoort

 **Denmark**
Tel: + 45 647 22287
Sparex Denmark
Sparex Limited ApS
Messevej 1
9600 Aars

 **France**
Tel: +33 2987 89234
Sparex S.A.R.L.
Zae De Ty Douar
Commana 29450

 **Germany**
Tel: + 49 4282 93100
Sparex Germany
Hansestrasse 03
Sittensen 27419

 **Ireland**
Tel: +353 51 855592
Sparex (Tractor Accessories) Ltd
Grannagh
Waterford
Ireland

 **Italy**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Netherlands**
Tel: + 31 235 841 020
Sparex Holland BV
Luzernstraat 19N
2153 GM Nieuw-Vennep

 **Poland**
Tel: +48 61 816 19 37
61-168 ul. Rataje 164, Poznań

 **Portugal**
Tel: +351 261 311107
Sparex Portugal, Importação
e Comércio de Peças,Lda.
Lugar da Espera 2565-716 Runa.

 **Spain**
Tel: + 349 451 33524
Sparex Agrirepuestos,S.L. C/Jose Maria
Iparraguirre
No.15 B
01006 Vitoria-Gasteiz (Alava)

 **UK**
Tel: +44 1392 441338
Sparex Limited
Exeter Airport Devon
Exeter EX5 2LJ

North America

 **Canada**
Tel: + 905 786 277
Sparex Canada Highway
No. 2 On Newcastle L1b 119

 **USA**
Tel: + 1 330 562 8150
Sparex US
PO Box 510
Aurora, OH 44202

Africa

 **South Africa**
Cape - Tel: +27 00 21 887 3575
KZN - Tel: + 27 31 573 1240
Cape branch
35 George Blake St,
Plankenburg
Stellenbosch 7600
KZN branch
59 Marseilles crescent
Briardene
Durban 4001

Australasia

 **Australia**
Tel: + 61 298 205 777
Sparex Australia Pty Ltd
81-83 Strzelecki Avenue,
Sunshine West, VIC 3020

 **New Zealand**
Tel: + 64 9634 4121
4 Princes Street Onehunga,
Auckland 1345

Sparex Export Markets

 **Export**
Tel: +44 1392 441314
Sparex Limited
Exeter Airport
Devon Exeter EX5 2LJ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Hylotype Red 100
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	37
Date de publication	le 05-décembre-2013
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Composé étanchéifiant ne prenant pas et ne durcissant pas.
Utilisations déconseillées	Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:	Hylomar Ltd.
Adresse:	Hylo House, Cale Lane, New Springs, Wigan, Greater Manchester, UK, WN2 1JT
Numéro de téléphone :	+44(0)1942 617000
Adresse e-mail:	info@hylomar.co.uk
Personne à contacter :	Service technique
1.4. Numéro d'appel d'urgence	1-760-476-3961
	Code d'accès : 333544

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification F;R11, Xi;R36, R66-67

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements


Dangers physiques			
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
Dangers pour la santé humaine			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2		H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Catégorie 3 effets narcotiques		H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Résumé des dangers

Dangers physiques	Facilement inflammable.
Dangers pour la santé humaine	Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.
Dangers pour l'environnement	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
Dangers spécifiques	Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Symptômes principaux	Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient:	Acétone
Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence	
Prévention	P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Intervention	P370 + P378 - En cas d'incendie : Lutter contre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou du brouillard d'eau.. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P332 + P313 - En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef.
Élimination	P501 - Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.
Informations supplémentaires de l'étiquette	Sans objet.
2.3. Autres dangers	Non attribué.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Acétone	30 - 50	67-64-1 200-662-2	-	606-001-00-8	#
Classification :	DSD:	F;R11, Xi;R36, R66-67			
	CLP :	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336			

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.
CLP : Règlement n° 1272/2008.
DSD : Directive 67/548/CEE.

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Si la respiration est difficile, sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Le produit est facilement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol en direction de sources d'ignitions plus éloignées avant de provoquer un retour de flamme.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Tenir le dos contre le vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). À jeter dans un récipient pour l'élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle****La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques**

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	VLE	2420 mg/m ³ 1000 ppm
	VME	1210 mg/m ³ 500 ppm

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	VME	1210 mg/m ³ 500 ppm

Limites biologiques**France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)**

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	100 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Non disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC) Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage En cas de contact oculaire probable, porter des lunettes de sécurité de type protection chimique ou à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants de protection. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Les gants en butylcaoutchouc sont recommandés.

- Divers Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié doté d'un filtre à gaz (type A2). Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide.
État physique	Liquide.
Forme	Gel thixotrope.

Couleur	Rouge.
Odeur	D'acétone.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	-17,0 °C (1,4 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0,95 (20 °C)
Solubilités	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
9.2. Autres informations	
COV (% en poids)	40 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	L'ingestion peut causer une irritation et un malaise.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes	Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gênes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
-----------------------	---

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	20 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	50 mg/l, 8 Heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Peut provoquer une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire	Non classé.	
Sensibilisation cutanée	Non classé.	
Mutagenicité des cellules germinales	Non classé.	
Cancérogénicité	Non classé.	
Toxicité reproductrice	Non classé.	
Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Non classé.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Sans objet.	
Autres informations	Aucun autre effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule
		> 100 mg/l, 96 heures
		Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		4740 - 6330 mg/l, 96 heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible.	
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)		
Acétone (CAS 67-64-1)	-0,24	
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible.	
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.	
Mobilité en général	Le produit est insoluble dans l'eau.	
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.	
12.6. Autres effets néfastes	Aucuns connus.	

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaire	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN1133
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ADHESIVES.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe(s) de danger subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Aucun
Code de restriction en tunnel	Non disponible.
Étiquettes requises	3
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

RID

14.1. Numéro ONU	UN1133
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ADHESIVES.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe(s) de danger subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Aucun
Étiquettes requises	3
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

ADN

14.1. Numéro ONU	UN1133
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ADHESIVES.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe(s) de danger subsidiaire	-
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Aucun
Étiquettes requises	3
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.

IATA

14.1. UN number	UN1133
14.2. UN proper shipping name	Adhesives.
14.3. Transport hazard class(es)	3

Subsidiary class(es)	-
14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	No
Labels required	3
ERG code	Non disponible.
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

IMDG

14.1. UN number	UN1133
14.2. UN proper shipping name	ADHESIVES.
14.3. Transport hazard class(es)	3
Subsidiary class(es)	-
14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	Aucun
Labels required	3
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, MSDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listée.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listée.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

CLP : Règlement n° 1272/2008.
DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.
PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).
vPvB : très persistante et très bioaccumulable. DSD : Directive 67/548/CEE.

DL50 : dose létale, 50 %.
CL50 : concentration létale, 50 %.

Références

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuses
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)
ESIS (Système européen d'information sur les substances chimiques)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.